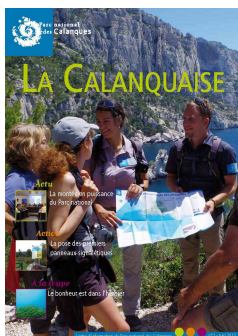


Communiqué de presse
18 juillet 2013

L'information des habitants et des visiteurs au cœur des missions du Parc national des Calanques

Depuis le début de l'été et dans un souci permanent d'informer les habitants et les visiteurs du territoire, le Parc national des Calanques a réalisé plusieurs supports de communication :

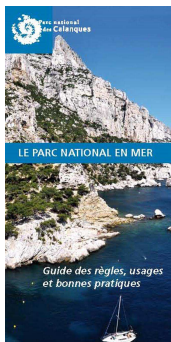
Parution de La Calanquaise n°2 :



Parue en juin, cette lettre d'information du Parc national des Calanques vise à informer tous les publics sur l'actualité du Parc, ses richesses et ses enjeux.

Tirage à 30 000 exemplaires.

Création de la plaquette « Le Parc national en mer : Guide des règles, usages et bonnes pratiques » :



Parue en juin, cette plaquette informe les usagers de la mer sur les réglementations appliquées dans le cœur marin et les bonnes pratiques à adopter pour respecter le milieu marin et préserver les espèces.

Financée par le Parc national des Calanques, elle est co-réalisée par le Parc national, la Ville de Marseille, la Ville de Cassis, la Ville de La Ciotat et le WWF.

Tirage à 30 000 exemplaires.

TSVP

Contact presse : Laurence DELACHAUME
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr
www.calanques-parcnational.fr
Parc national des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille



Actualisation de la plaquette « L'archipel du Frioul, un espace naturel préservé au cœur du Parc national des Calanques » :



Financée par la Ville de Marseille, cette plaquette, parue en juin, expose les patrimoines naturels et culturels de l'archipel, informe sur les périmètres et les réglementations des espaces naturels terrestres de ce territoire classé en cœur de Parc national.

Elle est co-réalisée par la Ville de Marseille, le Parc national des Calanques, le Conservatoire d'espaces naturels (Cen Paca) et le Conservatoire du littoral.

Création de deux plaquettes : « Guide à l'usage de la pêche de loisir – Pêche embarquée et du bord » et « Guide à l'usage de la pêche de loisir – Pêche sous-marine » :



Ces deux plaquettes s'adressent aux pêcheurs sous-marins de loisirs et aux pêcheurs embarqués et du bord de loisirs. Elles renseignent sur les réglementations générales et spécifiques liées à ces usages dans le cœur marin du Parc national et rappellent les règles de sécurité en mer.

Parues en juin (250 ex de chaque), ces deux plaquettes sont co-réalisées par le Parc national des Calanques, la Ville de Marseille, le WWF et les fédérations de pêche FCSMP / FFPM.

Mode de diffusion des différents supports de communication :

- Diffusion dans les mairies, offices de tourisme, capitaineries, embarcadères, commerces, Pavillon M
- Distribution par les écogardes aux usagers terrestres et marins
- Distribution aux partenaires pour diffusion aux adhérents, public...
- Distribution lors d'événements (manifestations culturelles et sportives...)
- Distribution des plaquettes sur l'usage de la pêche aux fédérations et usagers concernés
- Téléchargement de ces outils de communication sur le site internet du Parc national : www.calanques-parcnational.fr (rubrique Médiathèque)

Création du site internet du Parc national :



Un nouveau site internet depuis le 10 juin : l'actualité de la vie du Parc, l'information sur les patrimoines du territoire et sur la réglementation du Parc, les renseignements pratiques aux usagers... telles sont les priorités de ce nouveau site internet. Intuitif, design et réactif (mise à jour régulière), le site internet a été conçu pour tous les publics : habitants, usagers terrestres et marins, touristes, partenaires du Parc, presse... Il a reçu depuis sa création près de 45 000 visites, professionnels...

Connectez-vous sur le site : www.calanques-parcnational.fr